REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 22 mai 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et du département de la santé et des mobilités

Le canton propose une trentaine de lieux de baignade

Le week-end s'annonce estival! La température de l'eau du Léman est certes encore fraîche, autour de 15 degrés, mais l'occasion est belle de piquer une première tête dans le lac ou le Rhône, depuis l'un des trente sites de baignades du canton. La qualité de l'eau est bonne à excellente et fait l'objet d'un suivi régulier par le canton.

Où se baigner?

Le pourtour du lac, le Rhône (en amont de sa jonction avec l'Arve), ainsi que la plage de La Plaine à Dardagny sont librement accessibles. La carte interactive du terroir genevois est l'outil incontournable pour localiser la trentaine de lieux de baignade. Une fiche descriptive renseigne sur les aménagements et commodités particuliers de chaque lieu. Une mise à jour régulière de la qualité de l'eau y est faite, en fonction des résultats des analyses (recherche des bactéries *E. coli* et Entérocoques) effectuées toutes les 3 à 4 semaines, d'avril à septembre, par l'office cantonal de l'eau.

La plage du Vengeron, qui a été fermée le 19 mai 2026 suite à un incident, a pu rouvrir jeudi 21 mai: voir l'annonce aux médias

Quel suivi?

En cas de mauvaise qualité de l'eau détectée lors des prélèvements réguliers ou suite à un incident, le service du médecin cantonal, sur recommandation de l'office cantonal de l'eau, peut procéder à la fermeture temporaire d'un accès à l'eau, par mesure de précaution. Un suivi est mis en place afin de pouvoir rouvrir l'accès à l'eau dans les meilleurs délais. Une nouvelle page web recense les événements de la saison en cours.

Rappels utiles

Le canton rappelle aussi quelques recommandations pour profiter pleinement de la baignade en eaux libres:

- A la suite d'un orage, de forts vents ou de fortes pluies, il est préférable d'attendre 48h avant de se baigner, afin que la qualité bactériologique de l'eau redevienne bonne – ces

évènements provoquant potentiellement des déversements d'eaux usées et brassant le fond du lac qui contient naturellement des bactéries.

- Pour éviter les désagréments causés par les puces de canards, il est recommandé de se doucher et se sécher vigoureusement après la baignade ou d'utiliser un gant de toilette.

 Voir aussi: Informations sur les puces de canard

- En cas d'observation de la présence d'un amas flottant sous forme de tapis spongieux/gluants à la surface de l'eau qui pourraient être des cyanobactéries, ou en cas de suspicion de pollution , le SIS doit être contacté au 118.
- Les cyanobactéries peuvent produire des toxines. Dans ce cas: ne pas se baigner et surveiller que les enfants ne portent pas les cailloux de la plage à la bouche. Ne pas laisser non plus les animaux se baigner ou s'abreuver.

 Voir aussi: Informations sur les cyanobactéries | ge.ch.

Les rivières du canton sont des écosystèmes fragiles. La faune et la flore sont particulièrement vulnérables en été. La baignade et les activités de loisirs (paddle, canoé, kayak, embarcations diverses…) y sont déconseillées, à l'exception du Rhône en amont de sa jonction avec l'Arve.

La qualité bactériologique des rivières est variable et ne peut être garantie, aucun contrôle concernant la qualité sanitaire de la baignade n'est effectué à l'exception du Rhône entre le Pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction.

Les chiens ne sont pas admis sur les lieux de baignade. Ils disposent d'un accès à l'eau dans le Léman: aux Bains du Saugy à Genthod. Une carte sur SITG présente les espaces de liberté et parcs publics interdits aux chiens.

Pour toute info complémentaire:

DT: M. Guillaume Pierrehumbert, directeur général, office cantonal de l'eau, T. 022 388 55 30

DSM: Mme Catharina Habsburg, responsable de la communication, office cantonal de la santé, T. 022 327 96 27